

COMMUNE DE MANAS (Drôme)
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2024

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
 - en exercice : 11
 - qui ont pris part à la séance : 07
 - votants : 08

Date de convocation : Date d'affichage :

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le cinq décembre deux mil vingt-quatre à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale — RENARD Brigitte
 Mrs BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe –
 DI BENEDETTO Vincent

Absents excusés : Mr VERNERET Jacques pouvoir à Mr COEUILLET Christophe
 Mme PERRIN Marie-Josèphe

Absent non excusé : Mr ALINS Franck

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : Décision modificative n°3 sur le Budget Commune pour régularisation des dépenses et des recettes dans le cadre du transfert de la maîtrise d'ouvrage du DEPARTEMENT à la COMMUNE pour les travaux d'aménagement de la traverse du village

Le Maire rappelle au conseil municipal que les aménagements de routes départementales en zone agglomérée sont soumis à une double maîtrise d'ouvrage et donc à une double responsabilité : la COMMUNE et le DEPARTEMENT, qui ce dernier reste le propriétaire du domine public routier départemental.

Pour simplifier les procédures, le DEPARTEMENT transfère à la COMMUNE sa maîtrise d'ouvrage pour réaliser en son nom et pour son compte les travaux relatifs à la voirie.

Nous avons imputé les dépenses sur le compte 2315 pour pouvoir payer les entreprises mais le compte à utiliser pour les opérations pour le compte d'un tiers est le 45822 et le remboursement par le Département de ces avances s'impute sur le compte tiers 45821. C'est pourquoi, nous devons procéder à l'ouverture de crédits, comme suit :

CREDITS A OUVRIR

DEPENSES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
45	45811	Opérations pour le compte d'un tiers-dépenses	+ 62 436 €

CREDITS A OUVRIR :

RECETTES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
45	45821	Opérations pour le compte d'un tiers-recettes	+ 62 436 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **DECIDE de procéder au vote pour l'ouverture de crédits :**

Et ont les membres présents signé au registre
 AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
 Jean-Bernard CHARPENEL

